

## **ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 mai 2019**

---

L'assemblée communale convoquée par insertion dans la feuille officielle du Canton de Fribourg, dans le Messenger, par envoi de tous ménages, doit s'occuper des tractandas suivants :

### **TRACTANDA**

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ; il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet**
- 2. Comptes 2018 :**
  - Comptes de fonctionnement
  - Comptes des investissements
- 3. Rapport de la Commission financière et approbation**
- 4. Nomination d'un organe de révision pour la période 2019 – 2021 et approbation**
- 5. Présentation et approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.**
- 6. Divers**

Présidence de Monsieur Michel Bapst, Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 37

A 20.00 h. précises, Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie de leur participation.

Comme il n'y a pas de remarques à formuler au sujet des tractandas et de la convocation, il déclare cette assemblée ouverte et nomme deux scrutateurs, ce sont :

**Madame Patricia Piller  
Monsieur Cédric Dénervaud**

## **1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal**

Le procès-verbal de la dernière assemblée **est approuvé par main levée à l'unanimité de l'assemblée** et avec les remerciements du Syndic.

## **2. Comptes 2018 Comptes de fonctionnement**

La parole est donnée à M. Eric Kilchoer pour la lecture ainsi que les commentaires du compte de fonctionnement qui donne les résultats suivants :

Total des charges	Fr 2'799'899.07
Total des recettes	Fr. 2'800'730.18
Excédents de recettes	Fr. 831.11

Un montant de Fr. 120'000.- a été attribué à la réserve pour le centre communal et Fr. 200'000.- pour le collecteur des eaux claires à la Gotta.

## **Comptes des investissements**

Puis il poursuit avec le compte des investissements qui donne les résultats suivants :

Total des charges	Fr. 483'534.90
Total des recettes	Fr. 85'782.-
Investissements nets	Fr. 397'752.90

M. le Syndic remercie M. Kilchoer et M. Piller pour l'excellent travail effectué et passe la parole à M. Bernard Bapst, Président de la Commission financière pour son rapport.

### 3. Rapport de la Commission financière et approbation

Les comptes ont été révisés par notre organe de révision mandaté par l'assemblée générale de la commune. La fiduciaire Jordan SA à Fribourg nous a remis son rapport daté du 25 avril 2019 dont voici la lecture. (lecture du rapport).

En date du 6 mai 2019, notre commission a contrôlé les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année écoulée. Ce contrôle s'est limité à analyser les écarts par rapport au budget et à demander des explications.

Les comptes en général sont en adéquation avec les prévisions budgétaires. Une bonne surprise nous vient des entrées des impôts sur le revenu, la fortune, la contribution immobilière, l'impôt sur le gain immobilier et l'impôt sur les mutations, ce qui permet à notre commune de faire une attribution aux réserves de CHF 320'000 pour divers travaux que la commune devra effectuer ces prochaines années.

C'est avec grand plaisir que nous relevons la stabilité des charges liées (santé, affaires sociales, formation, enseignements).

Dans le chapitre enseignement et formation qui représente environ un tiers de notre budget, nous soulignons qu'il y a eu un dépassement de CHF 16'000 dû au changement de transport scolaire, passant d'une structure privée aux TPF nettement plus onéreux.

Dans le chapitre protection et aménagement de l'environnement, plus particulièrement l'eau potable est en déficit notoire (frais d'entretien, davantage de coûts d'achat d'eau, moins de revenus de vente d'eau). Nous avons soulevé dans notre dernier rapport que : « le nouveau règlement des eaux a été adopté lors de notre assemblée des budgets et prendra effet dès les comptes 2018 », malheureusement, dû à une mauvaise information orale du canton, ce règlement ne rentrera en vigueur qu'en 2019, puisque nous facturons rétroactivement. De ce fait, le budget comme présenté en 2018 n'a pas pu être respecté et fait ressortir une perte de CHF 28'000 soit un taux de couverture de 60 % en lieu et place de 100 % exigé par la loi. L'équilibre devrait être atteint en 2019.

Le bénéfice de l'exercice 2018 se monte à CH 800 contre CHF 1'515 une année auparavant.

La situation financière de notre commune est saine et le taux d'endettement par habitant reste stable malgré les investissements. Pour mémoire la dette de la commune s'élève à CHF 758'000 contre Fr. 774'000 une année auparavant.

La commission financière soulève que ces dernières années la commune a dû effectuer plusieurs réparations sur divers tronçons routiers communaux. Elle a également effectué certaines rénovations. Les coûts pour ces rénovations et réparations se sont élevés à plus de CHF 1'500'000. Les coûts des réparations dus aux intempéries de plus de CHF 300'000 sont entièrement à charge de la commune du fait qu'il n'existe pas d'assurance pour ce genre de dégâts. Nous relevons que notre réseau routier a été ainsi en grande partie renouvelé.

La commission financière ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision le préavise favorablement et propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2018. Nos remerciements vont à tous les membres du conseil communal ainsi qu'à la secrétaire et au boursier communal pour leur professionnalisme et pour leur excellent travail effectué durant l'année 2018.

Monsieur le Syndic remercie M. Bapst pour son rapport et pour l'excellente collaboration et ouvre la discussion

**Monsieur Stéphane Rolle** demande quel est le taux d'endettement par habitant. Monsieur Eric Kilchoer répond qu'il n'a pas le calcul exact mais qu'il est à un peu plus de Fr. 1'000.- par habitant, ce qui est entre 3 et 4 fois moins élevé que la moyenne. Nous aurons des chiffres plus précis avec le nouveau plan comptable qui entrera en vigueur en 2021.

**Monsieur Pierre-Louis Fuglister** demande ce qu'il en est des molok supplémentaires qui avaient été mis au budget. Mme Nathalie Coquoz répond que pour l'instant nous étudions la possibilité d'en acheter deux nouveaux et nous attendons une réponse concernant l'emplacement de ces molok.

Comme il n'y a plus de questions et que le bulletin secret n'est pas demandé, on passe au vote à **main levée et à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement 2018 tels que présentés.**

#### **4. Nomination d'un organe de révision pour la période 2019 – 2021 et approbation**

La parole est donnée à M. Bernard Bapst, Président de la Commission Financière qui nous explique que selon la loi sur les Communes, il appartient à la commission financière de faire une proposition pour un organe de révision.

Le mandat de la Fiduciaire Jordan arrive à échéance. La commune doit changer tous les 6 ans d'organe de révision. La commission financière a fait des appels d'offre et après avoir examiné tous les dossiers, la commission financière propose la fiduciaire Fiducum SA à Marly comme organe de révision pour la période 2019 – 2021.

M. le Syndic remercie M. Bapst pour ses informations et ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de questions et que le bulletin secret n'est pas demandé, on passe au vote à **main levée et à l'unanimité, l'assemblée approuve la nomination de l'organe de révision proposé par la commission financière pour la période 2019 – 2021.**

#### **5. Présentation et approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**

La parole est donnée à M. Daniel Gaillard qui nous donne connaissance des articles modifiés. Dans l'ancien règlement les prestations étaient limitées uniquement aux frais dentaires scolaires et maintenant ces prestations seront également allouées pour les frais dentaires donnés par des dentistes privés.

S'agissant de la participation pour les frais orthodontiques jusqu'à présent c'était 10 % de la participation et nous avons mis un montant forfaitaire annuel, soit participation de 10 % mais au maximum jusqu'à Fr. 500.- par an.

M. le Syndic remercie M. Gaillard pour ses explications et ouvre la discussion.

**Monsieur Pierre-Louis Fuglister** demande si Fr. 500.- par enfant cela suffit. Est-ce que la Commune a fait un calcul. M. Daniel Gaillard répond que jusqu'à présent, la Commune payait environ Fr. 1'000.- par an pour tous les enfants.

Comme il n'y a plus de questions et que le bulletin secret n'est pas demandé, on passe au vote **à main levée et à l'unanimité, l'assemblée approuve le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.**

## 6. Divers

La discussion est ouverte

**Monsieur Stéphane Montavon** demande où en est la révision du PAL. Monsieur Benoît Risse répond que la DAEC a approuvé partiellement notre PAL mais qu'il y a encore quelques points à discuter. Il semblerait que la zone de Momont ne pose pas de problème, mais nous devons encore attendre l'approbation complète. Nous espérons que celle-ci interviendra cette année encore.

**Monsieur Laurent Berset** nous informe qu'il est venu consulter le PAL au bureau communal et qu'il a constaté qu'il y avait 9'000 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir sur Momont. Comment la commune va procéder au prix de vente ? Va-t-elle vendre ces parcelles à des particuliers ou à un promoteur. M. Michel Bapst répond que ce débat n'a pas encore été ouvert au sein du conseil communal, c'est pourquoi nous ne pouvons pas vous donner d'informations pour le moment.

**Monsieur Florian Kilchoer** demande si la commune prévoit sur Momont une parcelle pour faire une place de jeux. Est-ce que le terrain où il y a la pétanque est à la commune. M. Michel Bapst répond que ceci est une bonne question et une très bonne idée. M. Benoît Risse répond que le terrain où est située la pétanque est propriété de la commune. Dans les mesures émises dans le PAL approuvé, il est demandé la mise à l'enquête d'un plan d'équipement. La commune va noter cette demande dans l'élaboration du plan d'équipement.

**Monsieur Hubert Risse** demande où en est le dossier du golf. M. Michel Bapst répond que selon les informations du Seca, le dossier pour la 2<sup>ème</sup> étape sera prochainement soumis à la Préfecture de la Gruyère. S'agissant du dossier pour l'agrandissement du parcours du golf, la commune a transmis la semaine dernière le dossier au Seca. Les travaux devraient débuter cet automne. Une conférence de presse est prévue en juin.

**Madame Mireille Desobry** demande pourquoi il y a cette piste cyclable sur la route du barrage. Les gens n'osent pas rouler dessus et il y a eu deux accidents en deux semaines. M. Benoît Risse répond que cette route est cantonale et que la commune n'a pas été consulté concernant cette piste cyclable. M. Fuglister précise également qu'il y

a des pistes cyclables en ligne continue et sur celle-ci nous ne pouvons pas rouler, par contre celle de la route du barrage est en trait tillé et nous pouvons facilement rouler dessus. C'est aux automobilistes à savoir le code de la route.

Monsieur Michel Bapst précise également que la Commune a écrit à M. Magnin ingénieur cantonal au sujet du Pont de la Serbache.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic remercie les personnes présentes, les invite à partager le verre de l'amitié au café-restaurant et lève la séance.

**La secrétaire :**



**Le Syndic :**

